



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU
SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT
DU RESEAU BT HTA AVENUE
MARCELIN BERTHELOT - 3^{ème}
TRANCHE

Séance ordinaire du 17 Décembre 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

**DOSSIER N° 18 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR
L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BT HTA
AVENUE MARCELIN BERTHELOT – 3^{ème} TRANCHE**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie, la Communauté Urbaine de Bordeaux, Direction Territoriale Ouest, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de voirie pour l'Avenue Marcelin Berthelot.

Au cours de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'électricité basse tension.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 60 % du montant H.T. des travaux. Le plan de financement serait ainsi établi :

Conditions d'octroi des aides du SDEEG :

Cette subvention s'élève à 60 % du montant H.T. des travaux.

Montant H.T.	182 000,00 €	Commune	87 360,00 €
Montant Maîtrise d'œuvre H.T. (8%)	14 560,00 €	Participation SDEEG (60 % du montant HT des travaux)	109 200,00 €
Total H.T.	196 560,00 €	Total	196 560,00 €
T.V.A sur travaux 19,60 % Pas de T.V.A. sur maîtrise d'œuvre	35 672,00 €	T.V.A. à la charge de la commune	35 672,00 €
Total travaux	232 232,00 €	Total	232 232,00 €

Ainsi,

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier,

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET